

Le Défenseur des droits - Rapport annuel d'activité 2024

Remis le : 25 mars 2025

Fraternité

Auteur(s): Claire Hédon

Auteur(s) moral(aux) : Défenseur des droits

Disponible en ligne :

- Télécharger pdf - 2.56 Mo(nouvelle fenêtre)

Présentation

Le rapport d'activité montre une augmentation des réclamations dans l'ensemble de ses cinq domaines de compétence du Défenseur des droits que sont la défense des droits des usagers des services publics, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité, la défense des droits de l'enfant, la déontologie de la sécurité et l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte.

En 2024, le Défenseur des droits a reçu plus de 140 000 réclamations, demandes d'information et orientation. 74 % des médiations ont abouti à un règlement à l'amiable. Le rapport pointe une augmentation préoccupante des discriminations et actes haineux en France et en Europe. Ces discriminations concerne en particulier l'origine et la religion. Le handicap constitue toujours en 2024 le 1er critère de saisine du Défenseur des droits (22 % des réclamations pour discriminationDistinction entre individus ou groupes d'après certains caractères particuliers (sexe, origine...) et aboutissant à une inégalité).

Le rapport présente également deux enjeux émergents : l'intelligence artificielle et l'environnement.

Sommaire

Éditorial L'année 2024 en chiffresLes temps forts de l'année Statistiques générales Statistiques par mission Le rôle du Défenseur des droits Les modes d'intervention du Défenseur des droits Introduction

PARTIE 1. DISCRIMINATIONS: UNE RÉALITÉ ALARMANTE, UN DEVOIR

D'AGIR

- I. CE QUE LES CHIFFRES DISENT DE LA SITUATION EN FRANCE A. L'augmentation des discriminations rapportées, en particulier liées à l'origine et à la religion B. La baisse des réclamations en matière de discriminationDistinction entre individus ou groupes d'après certains caractères particuliers (sexe, origine...) et aboutissant à une inégalité reçues par le Défenseur des droits
- II. LA COMPÉTENCE DU DÉFENSEUR DES DROITS EN MATIÈRE DE DISCRIMINATION : PRÉCISIONS ET ÉVOLUTIONS A. Propos et violences : le périmètre d'action du Défenseur des droitsB. La compétence du Défenseur des droits en matière de droits des lanceurs d'alerte : un nouveau levier pour lutter contre les discriminations
- III. LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIONS DU DÉFENSEUR DES DROITS : AGIR TANT AU NIVEAU INDIVIDUEL QUE STRUCTUREL A. La protection des victimes B. La prévention des discriminations et la promotion de l'égalité

PARTIE 2. L'ACTIVITÉ 2024 DANS LES AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCE : NOUVELLES RECOMMANDATIONS FORMULÉES ET AVANCÉES OBTENUES

- I. LES DROITS DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS A. La protection des droits dans le contexte de la transformation numérique de l'administration B. Le respect des droits sociaux C. Les entraves aux droits en matière de titres, d'état civil et de filiationLien juridique entre parents et enfants D. Les difficultés des usagers relatives au permis de conduire E. Les droits des personnes détenues F. Le respect des droits des personnes étrangères : une vigilance accrue dans le contexte d'une fragilisation des droits G. La promotion de la médiation pour garantir les droits des usagers
- II. L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR ET LES DROITS DE L'ENFANT A. Le droit à l'éducation B. La protection de l'enfance C. Les mineurs non accompagnés D. Former aux droits de l'enfant, former les enfants aux droits
- III. LA DÉONTOLOGIE DES FORCES DE SÉCURITÉ A. Les défaillances dans le contrôle hiérarchique B. Les refus de plainte C. Le traitement de certaines personnes vulnérables
- IV. L'ACCOMPAGNEMENT DES LANCEURS D'ALERTE A. En interne, la création d'un pôle dédié B. La consolidation de l'activité de protection des lanceurs d'alerte C. La place nouvelle prise par l'activité de réorientation des alertes D. Le premier rapport bisannuel du Défenseur des droits sur la protection des lanceurs d'alerte E. Faire connaître le dispositif et les enjeux autour des lanceurs d'alerte

PARTIE 3. LES ENJEUX ÉMERGENTS

I. L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE A. Le rapport "Algorithmes, systèmes d'IA et services publics : quels droits pour les usagers ? Points de vigilance et recommandations "B. Des actions de formation C. Un réseau d'acteurs

II. L'ENVIRONNEMENT A. L'action du Défenseur des droits dans le cadre de l'instruction des réclamations individuellesB. L'action du Défenseur des droits dans le cadre de sa mission de promotion des droits

PARTIE 4. LA VIE DE L'INSTITUTION

I. L'ÉLABORATION D'UN DOCUMENT D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

II. DEUX TEMPS FORTS DE L'INSTITUTION EN 2024 A. La Convention des délégués B. "Place aux droits!" à Marseille

III. LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES A. Les relations avec le ParlementOrgane collégial exerçant le pouvoir législatif (adoption des lois et contrôle du pouvoir exécutif) composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat B. Les relations avec les acteurs de la justice C. Les relations avec la recherche et les universités D. Les réseaux internationaux et le suivi des conventions internationales

IV. LES RESSOURCES DE L'INSTITUTION A. Les ressources humaines B. Les ressources budgétaires C. La transformation numérique

ANNEXES Annexe 1 : Organigramme Annexe 2 : Collèges Annexe 3 : Comités d'entente et de liaisonNotes

Fiche technique

- Type de document : Rapport d'activité

- Pagination: 125 pages

- Édité par : Défenseur des droits